



Soutenons les salariés de Sanofi contre la suppression des postes, contre la logique du profit au détriment de la santé de la population

**La CGT-INRAE s'adresse à tous les personnels travaillant à l'INRAE
Message du 12 février 2021**

Les organisations syndicales CGT de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, CGT-INRAE, SNTRS-CGT (syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED), CGT FERC Sup (union nationale des syndicats CGT des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), STRP CGT (Syndicat CGT des personnels de l'Institut Pasteur) apportent tout leur soutien et leur solidarité aux salariés de Sanofi en lutte contre les suppressions d'emplois.

Sanofi vient d'annoncer, au lendemain de la mobilisation de ses salariés, une augmentation de ses bénéfices nets de 12,3 milliards d'euros en progression de 340% dont une bonne partie provient de la vente de Regeneron, une entreprise de biotechnologie qui développe des anticorps de synthèse pour soigner la COVID-19.

Cette entreprise verse près de 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires en 2020, une somme multipliée par 4,5 en quinze ans ! Dans le même temps elle ne cesse de licencier, les effectifs de recherche de Sanofi ont été divisés par deux en dix ans. En pleine crise sanitaire, Sanofi vient d'annoncer la suppression de 1600 postes, dont 364 postes R&D en France. Comment peut-elle encore bénéficier d'aides publiques et en particulier du Crédit Impôt Recherche (CIR - 130 millions € par an depuis plus de 10 ans) ? Le montant du CIR, 6 milliards € / an, fait partie de l'investissement consenti par les gouvernements successifs pour essayer d'atteindre leur engagement des années 1999/2000 de consacrer 3 % du PIB (produit intérieur brut) pour la recherche (1 % pour le public, 2 % pour le privé). Malgré cela, la France ne consacre que 2,2 % de son PIB à la recherche.

La politique de Sanofi montre de façon éclatante l'inefficacité de ces aides publiques, sans évaluation ni contrepartie, aux grands groupes industriels, aides publiques qui leur servent essentiellement à accroître leurs profits. Ces grands groupes pharmaceutiques, tout en s'appuyant de plus en plus sur des brevets directement issus de la recherche fondamentale menée dans nos établissements (Universités et EPST) via des start-ups créées spécialement à cet effet, liquident dans le même temps leurs secteurs Recherche et Développement. De son côté, le gouvernement, via la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) voudrait que les personnels de la recherche publique se réorientent vers l'innovation, au détriment de la recherche fondamentale pour permettre aux groupes privés de se servir « sur étagère » des découvertes et percées technologiques. Il s'agit de socialiser les risques et de privatiser les bénéfices.

La LPR fixe pour objectif de « simplifier, fluidifier et accélérer le transfert des savoir-faire et des technologies vers les entreprises afin de révéler tout le potentiel de recherche partenariale et d'innovation de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ». Plusieurs mesures sont mises en place pour encourager ou contraindre les personnels de la recherche publique à aller dans cette direction : pouvoirs accrus de l'Hceres pour évaluer les chercheurs selon les priorités de la LPR, nouvelles chaires industrielles, nouveaux contrats précaires pour contourner les statuts, territorialisation de la recherche etc. A l'inverse, l'emploi titulaire continue de fondre dans les organismes de recherche : en 2007, le CNRS recrutait, sur des postes statutaires, 1000 chercheurs, ingénieurs et techniciens ; en 2021, il n'en recrutera que 560.

L'épidémie de la COVID-19 a révélé à quel point ces orientations sont délétères pour la population. Plusieurs chercheurs ont dénoncé combien la recherche fondamentale en épidémiologie et virologie avait été mise à mal ces dernières années en raison du système de recherche sur projets à court terme. Le gouvernement Macron s'obstine dans cette voie, y compris sur les coronavirus en lançant des appels d'offres ANR au lieu de donner aux laboratoires les moyens financiers et les postes de titulaires nécessaires à une recherche sur le long terme. Résultat : la France a été incapable de développer un vaccin contre la COVID-19.

La casse de notre outil industriel laisse le champ libre aux entreprises pharmaceutiques pour imposer leurs conditions sur les vaccins. Il est grand temps d'investir massivement dans la recherche publique et de reconstruire un outil industriel stratégique capable de répondre aux besoins de la nation et aux urgences du temps. Nous revendiquons que les brevets des vaccins tombent dans le domaine public et la réquisition des lignes de production des entreprises pharmaceutiques, dont Sanofi, pour produire des vaccins en quantité suffisante pour toute la population.

Nous appelons à l'unité des travailleuses et des travailleurs de la recherche publique et privée pour défendre l'emploi scientifique pérenne et statutaire à la hauteur des besoins en connaissance scientifique et au service de la population !



**Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact

Prénom :

Nom :

Unité :

Adresse mail :

Syndicat National CGT-INRAE – Porte de St Cyr RD 10 - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél. :01.39.53.56.56

<https://inra.ferc-cgt.org/> - nous écrire : cgt@inrae.fr